

## Plan de financement des opérations d'investissements subventionnés

Vu l'article 83 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020,

La Commune du Mesnil-Esnard informe que l'opération ci-dessous a bénéficié d'un plan de financement d'investissement subventionné comme suit :

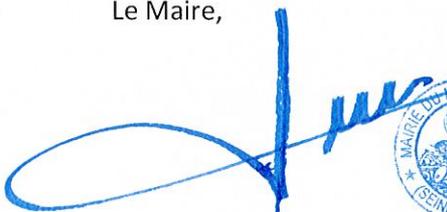
Opération : **Accessibilité Personne à Mobilité Réduite (PMR) des voiries du cimetière**

Montant de l'opération (en euros hors taxes) : **49 263,00 €**

Subventions publiques apportées par	Montant en euros hors-taxes	Taux de participation
<p>ETAT</p>  <p><b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	19 705,20 €	40,00 %

Au Mesnil-Esnard, le 3 mars 2023

Le Maire,



Jean-Marc VENNIN